

Membre expert régulier du CReSP



Qui peut devenir un membre expert régulier ?

Vous êtes un professionnel ou décideur :

- ayant établi un partenariat formel avec le CReSP, ou
- impliqué à titre de **coproducteur de connaissances** ou d'**utilisateur de connaissances** au sein de projets menés par des chercheurs réguliers du CReSP

Quels sont les avantages ?

- Lien de proximité avec les chercheurs du CReSP et leurs réseaux
- Accès à la plateforme de services du CReSP pour les projets auxquels vous êtes associés
- Représentation de votre organisation et de ses priorités au sein du CReSP
- Participation à la gouvernance et à l'orientation du CReSP
- Participation à la vie scientifique du CReSP

Ce qui est attendu d'un membre expert régulier

- Servir d'agent de liaison entre votre organisation et le CReSP
- Faciliter les activités de maillage entre les deux organisations
- Participer aux assemblées des membres du CReSP et à tout comité pertinent

Pour plus d'information :

<https://cresp.ca/fr/experts-utilisateurs-de-connaissances/devenir-membre-expert-regulier-du-cresp>

Pour toute question ou pour poser sa candidature :

iliana.guentcheva.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca